

FICHE INTENDANCE

RESTAURANT SCOLAIRE, CAFETERIA ET INTERNAT

Chaque élève du lycée doit obligatoirement être muni de la carte jeune région.

L'élève doit en faire la demande en ligne en se connectant sur le site **Jeune de la Région Occitanie: www.cartejeune.laregion.fr**. La carte sera envoyée par la Région au domicile de l'élève. La carte jeune région est nominative, elle ne peut être prêtée et reste valable durant toute la scolarité de l'élève. Elle permet d'accéder à l'établissement, au restaurant scolaire et à la cafétéria.

RESTAURANT SCOLAIRE

Les élèves, à l'exception des élèves internes, bénéficient d'un régime de demi-pension au ticket soit 1 repas consommé = 1 repas payé. Le prix du repas est fixé à 4,10€.

Le restaurant scolaire est accessible à tous à condition que le compte relié au badge présente un solde créditeur d'au minimum 4,10€. Afin de permettre au Chef de cuisine de maîtriser les flux d'effectifs et de réduire le gaspillage, **les usagers du restaurant scolaire doivent réserver leur repas avant 10h30 le matin** à l'une des bornes installées dans le lycée.

Le restaurant scolaire est accessible de 11h30 à 13h15.

Il est strictement interdit d'y introduire de la nourriture venant de l'extérieur.

INTERNAT

Le montant du forfait annuel est de 1372 €, montant actualisé au 1^{er} janvier de chaque année et imposé par le Conseil Régional d'Occitanie. Il comprend : le petit déjeuner, le déjeuner, le dîner et la nuitée.

Une facture sera adressée aux familles chaque trimestre.

La demande d'inscription à l'internat est à faire lors de l'inscription de l'élève dans l'établissement.

CAFETERIA

Des boissons chaudes ou froides, des viennoiseries, des sandwiches et salades sont proposés aux élèves de 7h45 à 15h30. La carte jeune région sert de moyen de paiement. Elle doit être suffisamment créditée.

RESTAURANT D'INITIATION

Les repas consommés au restaurant d'initiation, par les élèves jouant le rôle de client, sont facturés 4,10€, prélevés sur la carte jeune région préalablement alimentée.

Pour créditer votre carte jeune, différents modes de paiement vous sont proposés :

- paiement sur internet à partir de votre espace famille (une note explicative vous sera adressée à la rentrée)
- espèces ou carte bleue à la borne interactive placée à l'entrée du lycée
- chèque à l'ordre de « l'Agent comptable du lycée *Georges-Frêche* » à déposer à l'intendance.

Nom de l'élève : Prénom de l'élève : Classe :

certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.

Date :

Signature de l'élève :

Signature du ou des représentants légaux,
pour l'élève mineur :

CAISSE DE SOLIDARITE

Chaque famille est invitée à déposer **un chèque de 10 €** (ou plus selon ses moyens) à l'ordre de « l'Agent comptable du lycée Georges-Frêche » qui permettra d'alimenter la caisse de solidarité du lycée. Elle est également alimentée par les dons que les clients des restaurants et de l'hôtel pédagogique ou bien les visiteurs peuvent faire au lycée.

Cette caisse de solidarité vient en aide aux élèves et familles en difficulté.

RECAPITULATIF DES DOCUMENTS A FOURNIR :

- **Le présent document complété et signé**
- **un chèque facultatif de 10 € ou plus pour la caisse de solidarité à l'ordre de « l'Agent comptable du Lycée Georges-Frêche », merci de noter le nom de l'élève au dos du chèque**